|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**2ème BROCANTE DE THIL**

**DIMANCHE 2 JUIN 2019**

**BULLETIN D’INSCRIPTION ET D’IDENTITE DES PARTICULIERS**

Emplacement n° Entrée n°

Je souhaite réserver .......... emplacement(s) à **12 €** les **4 mètres.** Soit ..................... €

Je règle par : **□** Chèque n° ....................................

**□** Espèces

# Libellé à l’ordre de l’Association Vivre à Thil

*Cadre réservé à L’Association Vivre à Thil :* **www.commune-thil51.fr/page/vivre-thil.html**

NOM, Prénom : ....................................................................................................................................... Date et lieu de naissance : ................................................................................................................... Adresse : .................................................................................................................................................. Code postal : ...................... Commune : .............................................. N° tel : .................................. N° de carte d’identité : ........................................................................................................................ Délivrée le : ............................ Par ........................................................................................................ Votre adresse email : ............................................................................................................................

**Munissez vous de ce bulletin dûment rempli ainsi que de votre règlement lors des permanences (cf. horaires ci-dessous)**

**En cas d’envoi postal adressez-le (adresse ci-dessous) avant le 25 mai 2019 avec une enveloppe timbrée à votre adresse**

# PERMANENCES A LA MAIRIE

Place de la mairie 51220 THIL

**Le samedi 11 mai de 10h à 12h (réservé uniquement aux habitants de THIL)**

**Le mardi 14 mai 18h à 19h**

**Samedi 18 mai 10h à 12h et samedi 25 mai à 10h à 12h**

ATTESTATION

Je soussigné(e) Nom………………………………………………………. Prénom……………………………………………………………… Domicilié(e)................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................ .................................................................................................................................................................................Désignation succincte des objets proposés ………………………………………………………………………........................................................................................................... …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………... .........................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

Par la présente, je dégage les organisateurs de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Déclare sur l’honneur :

De ne pas être commerçant (e)

De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**ATTENTION : En cas de non-respect de cet article, vous vous livrez clandestinement à l’activité de brocanteur ou d’antiquaire et vous vous exposerez aux sanctions des articles L.324.9, L.324.10 et L362.3 du code du travail qui prévoient une peine de deux ans d’emprisonnement et 30 000 euros d’amende pour travail illégal par dissimulation d’activité.**

Fait à ................................................. Le ..................................................................

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT BROCANTE DE THIL

***Objet***

**Art 1 :** La « Brocante de Thil » est organisée par l’Association Vivre à Thil*,* rue de la grande fontaine et rue du clos, dans le cadre d’un arrêté municipal.

**Art.2 :** Les inscriptions à la brocante s’effectuent uniquement lors des permanences de l’organisateur à la Mairie (place de la mairie 51220 THIL) ou par courrier avec une enveloppe timbrée à votre adresse. Aucune inscription ne sera effectuée le jour de la manifestation.

**Art.3 :** Toute demande d’inscription devra s’accompagner du règlement en espèces ou en chèque à l’ordre de l’Association Vivre à Thil et du formulaire dûment rempli. L’acceptation et l’enregistrement de toute inscription ainsi que l’attribution des emplacements relèvent du pouvoir d’appréciation de l’organisateur.

**Art.4 :** Il ne sera procédé à aucun remboursement de réservation quelle qu’en soit la cause.

**Art.5 :** Les exposants (particuliers) pourront **s’installer à partir de 05h30 jusqu’à 07h00** dernier délai après s’être présentés à l’entrée indiquée sur le billet d’entrée remis lors de l’inscription avec leur carte d’identité. **Aucun départ ne pourra avoir lieu avant 16h30**.

Les stands non occupés après 7 heures pourront être redistribués à d'autres exposants

**Art.6 :** Tout exposant est tenu de respecter la longueur et la disposition de son emplacement. Il n’est pas permis d’étendre son stand au-delà des marquages.

**Art.7 :** La tenue d’un stand ne peut se faire que sur le parcours déterminé par l’organisateur. Toute personne profitant de l’organisation de la Brocante pour exposer sur sa propriété devra s’acquitter des droits d’emplacement.

**Art.8 : Les exposants sont tenus de laisser leur(s) emplacement(s) propre(s) et de ne pas laisser les invendus sur place au moment de leur départ.**

**Art.9 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L’organisateur de la manifestation ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de pertes, vols, casse ou détériorations.

**Art.10 :** Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité et se soumettre aux éventuels contrôles par l’organisateur et services de gendarmerie, les services fiscaux, de la douane, de la répression des fraudes ou de tout autre service compétent. Les professionnels doivent être en mesure de présenter les documents inhérents à leurs activités.

Nos services ont mentionné votre identité sur un registre des participants conformément à la réglementation. A ce titre, chaque personne inscrite sur le registre doit correspondre à la personne qui participe à la manifestation (les services de la concurrence, de police ou de gendarmerie peuvent à tout moment contrôler les registres des exposants et procéder à la vérification des identités en rapport avec les inscriptions du registre présenté) Il est donc interdit de rétrocéder l’emplacement ou de le sous-louer.

**Art.11 :** Vu le parcours de la brocante et vu les conditions de sécurité exigées, il est interdit de stationner tout véhicule sur les emplacements.

**Art.12 :** Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité édictées par la Mairie de Thil et par l’organisateur. En aucun cas, les étals ne doivent faire obstacle à la circulation des véhicules de secours (minimum de 3 mètres).

**Art.13 :** Toutes les autres dispositions concernant le régime et l’exercice relatif à ce type de manifestation sont régis par le droit commun.

**Art.14 :** Toute participation à la brocante est conditionnée à l’acceptation et au respect du présent règlement ainsi qu’à l’abandon de tout recours en cas de sinistre à l’encontre de l’organisateur. L’organisateur se décharge de toute responsabilité en cas d’accident qui surviendrait au cours de la manifestation. Toute infraction constatée obligera l’organisateur à faire appel aux forces de l’ordre.

**Nom - Prénom : ..............................................................................................................................**

**Signature Date : .............................. A : .................................**

**(Précédée de la mention « lu et approuvé »)**